

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02463 Numéro SIREN : 503 572 844 Nom ou dénomination : A.D.R. AGENCEMENT DECORATION RICHARD
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2020 sous le numéro de dépôt 13488

Bilan

Certifié conforme

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 000	5 000		
Fonds commercial	108 000		108 000	108 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	5 962	5 962		
Autres immobilisations corporelles	35 369	16 582	18 788	9 221
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 717		2 717	2 717
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	157 049	27 544	129 505	119 938
Stocks				
Matières premières et autres approv.	22 515		22 515	47 658
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	513 192		513 192	264 159
Fournisseurs débiteurs	4 093		4 093	375
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				48 529
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 885		27 885	32 702
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	24 510		24 510	122 672
Disponibilités	170 202		170 202	522 965
Charges constatées d'avance	686		686	8 605
TOTAL ACTIF CIRCULANT	763 083		763 083	1 047 664
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	920 131	27 544	892 587	1 167 603

RS

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		579 000
Report à nouveau	219	127
Résultat de l'exercice	444 412	266 842
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	609 631	1 010 969
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		416
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 083	69 225
Personnel	18 850	15 710
Organismes sociaux	41 950	52 155
Etat, Impôts sur les bénéfices	173 028	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 654	8 133
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	7 116	1 062
Dettes fiscales et sociales	242 598	77 060
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 276	9 932
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	282 957	156 634
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	892 587	1 167 603

128

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	1 737 639	1 481 931
Production stockée		-29 439
Subventions d'exploitation	6 239	5 039
Autres produits	3 679	5 281
Total	1 747 556	1 462 811
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de m.p & aut.approv.	351 318	369 854
Variation de stock (m.p.)	25 143	-37 447
Autres achats & charges externes	141 968	143 623
Total	518 428	476 030
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	9 920	11 032
Salaires et Traitements	451 446	441 881
Charges sociales	144 159	154 304
Amortissements et provisions	5 403	12 469
Autres charges	137	14 128
Total	611 066	633 813
RESULTAT D'EXPLOITATION	618 062	352 968
Produits financiers	1 465	1 220
Charges financières	1 357	
Résultat financier	107	1 220
RESULTAT COURANT	618 170	354 188
Produits exceptionnels	417	3 367
Charges exceptionnelles	1 146	814
Résultat exceptionnel	-730	2 553
Impôts sur les bénéfices	173 028	89 899
RESULTAT DE L'EXERCICE	444 412	266 842

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

COGEP.

Ps

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ADR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 892 587 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 444 412 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

RS

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	108 000			108 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 000			5 000
Immobilisations incorporelles	113 000			113 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 962			5 962
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 764			1 764
- Matériel de transport	16 612	14 970	174	31 408
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 197			2 197
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	26 535	14 970	174	41 331
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 717			2 717
Immobilisations financières	2 717			2 717
ACTIF IMMOBILISE	142 252	14 970	174	157 049

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		14 970		14 970
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		14 970		14 970
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		174		174
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		174		174

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	108 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	108 000

RS

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 000			5 000
Immobilisations incorporelles	5 000			5 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 962			5 962
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 764			1 764
- Matériel de transport	8 735	4 671	174	13 232
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	853	732		1 585
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	17 314	5 403	174	22 544
ACTIF IMMOBILISE	22 314	5 403	174	27 544

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 548 573 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 717		2 717
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	513 192	513 192	
Autres	31 978	31 978	
Capital souscrit - appelé, non versé	686	686	
Charges constatées d'avance			
Total	548 573	545 856	2 717
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 Euros décomposé en 7 500 titres d'une valeur nominale de 20,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 282 957 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 083	35 083		
Dettes fiscales et sociales	242 598	242 598		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 276	5 276		
Produits constatés d'avance				
Total	282 957	282 957		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn fact non parvenues	3 420
Provision congés payés	18 819
Charges sociales sur congés payés	7 528
Charges à payer	3 904
Charges diverses à payer	2 701
Total	36 372

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	686		
Total	686		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A.D.R.
AGENCEMENT DECORATION RICHARD
Société par Actions Simplifiée au Capital de 150.000 €
Siège social : 11 rue Lavoisier – 93100 MONTREUIL
503 572 844 – RCS BOBIGNY

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 JUILLET 2020

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 Juillet 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice net comptable de 444.412,04 € décide de l'affecter comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| ➤ À hauteur de 100.000 €
à titre de distribution de dividendes | 100.000,00 € |
| ➤ Le solde, soit 344.412,04 €
Au poste « Report à Nouveau » | 344.412,04 € |

TOTAL EGAL AU BENEFICE

444.412,04 €

Le dividende unitaire brut distribué s'élève à 13,33 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement, au siège social, ce jour.

Par ailleurs, l'associé unique prend acte que :

- Le montant de la distribution de dividendes, soit 100.000 € est éligible à l'abattement fiscal de 40 % mentionné à l'article 158 du Code général des impôts ; Toutefois, les associés soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), les Associés personnes morales et les Associés non domiciliés fiscalement en France ne pourront pas bénéficier de cet abattement fiscal de 40 %.
- Il sera retenu par la société, en sa qualité d'établissement payeur, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % ;
- L'associé, personne physique, s'il le souhaite, pourra opter pour l'imposition de ses dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ainsi bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3, 2°, du code général des impôts. Cette option devra être globale c'est-à-dire concerner la totalité des revenus du capital de l'associé unique.

En outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

PS

Exercices	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et bénéficiant de l'abattement de 40%	Revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et ne bénéficiant pas de l'abattement de 40%
31.12.2018	157.150 €	157.150 €	-
31.12.2017	70.000 €	70.000 €	-
31.12.2016	-	-	-

Certifié Conforme
Monsieur Richard SANDOZ
Président
Associé Unique

